

Abonnement de transport publics

Abonnement général - FlexiAbo		
	Montant d'achat	Montant subventions*
Abonnement AG - FlexiAbo	Valeur inférieure à Fr. 1'500.-	Fr. 200.-
Abonnement AG - FlexiAbo	Valeur entre Fr.1'501.- et Fr. 3'000.-	Fr. 400.-
Abonnement AG - FlexiAbo	Valeur au-dessus de Fr. 3'001.-	Fr. 500.-

*Majoration de + Fr. 100.- pour les jeunes de moins de 25ans.

Abonnement de parcours		
	Montant d'achat	Montant subventions*
Abonnement de parcours	Valeur inférieure à Fr. 1'500.-	Fr. 200.-
Abonnement de parcours	Valeur au-dessus de Fr.1'501.-	Fr. 400.-

*Majoration de + Fr. 100.- pour les jeunes de moins de 25ans.

Abonnement demi-tarif	
Abonnement demi-tarif	Fr. 50.-

Abonnement bus urbain, FlexiAbo Frimobil	
	Montant subventions
Adulte	40 %
Senior	40 %
Junior (6-25 ans révolus)	75 %

Conditions d'octroi
<ul style="list-style-type: none"> • La subvention communale est une aide directe pour l'achat d'abonnement de transport ; • Le montant des subventions est pour un abonnement annuel (12 mois). Ce montant est adapté au prorata de la durée d'un abonnement de plus courte durée (exemple : 6 mois, 50% du montant de subvention) ; • En cas d'achat d'abonnement mensuel (minimum 3 mois consécutifs), les regrouper et effectuer une seule demande au plus tard le 31.11 de l'année en cours. Les demandes non regroupées seront refusées ; • Attribuable une seule fois par demandeur par année (sauf selon point précédent) ; • La subvention n'est pas cumulable avec d'autres offres promotionnelles ; • La demande doit être effectuée au plus tard 2 mois après l'achat (sauf en cas d'abonnement mensuel) ; • La subvention pour l'abonnement demi-tarif est valable uniquement sur un abonnement annuel ; • Les entreprises ne sont pas éligibles à cette subvention.

Procédure

- Acheter l'abonnement de transport ;
- Faire la demande de subvention auprès de la commune.

Documents à joindre à la demande de subvention

- Copie de la facture d'achat comportant impérativement votre nom ;
- En cas d'achat d'abonnement mensuel, joindre l'entier des achats (si possible sur une seule page) ;
- Attestation de paiement ;
- N°IBAN pour le versement des subventions.

Confidentialité des données

Toutes les données sont traitées de manière confidentielle. Elles pourront être utilisées par la Commune de Payerne sous forme agrégée pour ses statistiques.